

Initiatives ministérielles

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole après la députée de Halifax, si ce n'est qu'il ne reste très souvent plus rien à dire. Je peux donc me permettre d'être très brève.

Je voudrais parler de la façon dont ce projet de loi s'inscrit dans la vision globale et dans le plan d'action global des libéraux. Je pense que le Parti réformiste manque de perspicacité quand il critique ce projet de loi pour les quelques motifs qu'il a fait valoir. En réalité, les questions de justice sont à bien des égards des questions économiques. Si je parle ainsi, c'est que je viens d'une région, Windsor et Essex, qui a prospéré au sortir de la récession. Nous sommes probablement parmi les premiers à nous être remis de la dernière récession.

Comme nos édiles municipaux et nos concitoyens, j'ai constaté dans ma circonscription, que quand la région devient plus prospère, quand les emplois se font plus nombreux; quand notre économie s'améliore, notre collectivité est plus saine sous d'autres rapports. Avec cette nouvelle santé de la collectivité et les effets de la reprise économique, la criminalité et, notamment, les crimes violents sont à la baisse et les problèmes sociaux sont moins aigus. C'est que la collectivité est en meilleure santé sur le plan économique.

Au début des années 80, quand la dernière grande récession a frappé, j'exerçais le droit à Windsor, non pas comme jeune avocate, mais comme nouvelle avocate, et je m'y suis occupée un peu des causes matrimoniales mais surtout des causes criminelles. La situation était si catastrophique en raison des licenciements chez les fabricants d'automobiles et dans les entreprises tributaires qu'il semblait y avoir plus de cas de dissolution des liens de mariage. Comme il y avait plus de divorces et de séparations, il semblait que, dans l'exercice de ma profession, j'avais plus souvent affaire à des jeunes délinquants, à des jeunes qui avaient des démêlés avec la justice pénale. Il me semblait également que j'avais à traiter plus de cas de violence conjugale.

Par la suite, quand j'ai débuté comme procureure, j'ai constaté la même chose, c'est-à-dire que les soubresauts de l'économie que nous avons vécus récemment à Windsor avaient provoqué une augmentation des cas de violence familiale et d'autres formes de violence. Les cambriolages se multipliaient. Les crimes contre les biens et les introductions par effraction étaient à la hausse, si bien que l'on pouvait toucher du doigt le lien existant entre la santé économique de notre région et sa santé sociale.

• (1220)

Lorsque les réformistes parlent du système de justice, ils devraient le faire dans le contexte plus général du développement économique dans notre collectivité. Selon moi, une collectivité ayant une solide base économique et un fort développement économique va mieux se porter dans d'autres domaines. Cela fait partie du programme libéral ayant pour objectif d'assurer le bien-être des collectivités.

La Commission du droit est une toute petite partie de cela. Je voudrais signaler que ce n'est pas simplement une chose que nous venons récemment de sortir de nulle part. Nous y avons réservé de l'argent dans notre budget de février 1995. Dans leur sagesse, les ministres de la Justice et des Finances ont jugé utile de mettre de côté un montant relativement petit par rapport au

budget global pour assurer le fonctionnement de la Commission du droit dont le travail était important pour faire avancer le Canada, faire progresser des collectivités comme Windsor, Tecumseh et St. Clair Beach, ainsi qu'améliorer leur qualité de vie.

La Commission du droit nous donne la possibilité de rejoindre les collectivités, ainsi que la société canadienne en général, pour obtenir des conseils et de l'aide dans le but d'améliorer notre système de justice. Alors que nous avons accru le nombre d'emplois au Canada de plus de 400 000 depuis notre arrivée au pouvoir, que nous améliorons la viabilité économique et la prospérité du Canada, nous nous penchons également sur les aspects de notre système de justice pénale et de notre système de justice en général qu'on peut améliorer.

Le Parti réformiste se plaint de la façon dont on établit la commission. En réalité, la commission fait exactement ce que les réformistes nous demandent de faire. Grâce à elle, nous pouvons nous adresser à ce que les réformistes appellent la base. En réalité, bien entendu, les réformistes parlent de gens qui pensent comme eux, qui ne sont pas la majorité au Canada. Fondamentalement, ils sont contre une démocratie qui permet à la majorité d'un pays de diriger.

Nous ne sommes pas satisfaits de cela non plus. Nous savons que les gens qui ont voté pour nous ne souscrivent pas nécessairement à toutes les mesures que nous prônons dans notre livre rouge. Nous n'ignorons pas que les Canadiens qui nous ont élus l'ont fait parce qu'ils avaient confiance, en général, dans notre politique. Cependant, ils peuvent être en désaccord sur certains points. Cela ne nous convient pas. Nous établissons donc des structures grâce auxquelles nous pourrions rejoindre les gens pour savoir ce qu'ils pensent et déterminer les orientations à prendre.

Le Parti réformiste tourne en ridicule les efforts de l'ancienne Commission de réforme du droit, que le gouvernement conservateur a fait disparaître sommairement. Ils peuvent bien s'en moquer mais il ne s'agit pas de l'ancienne Commission de réforme du droit. C'est une nouvelle commission du droit, bien différente. Cette commission a un mandat spécial qui diffère beaucoup de celui de l'ancienne commission de réforme du droit.

Lorsque la commission de réforme du droit a été supprimée, on a assisté à un tollé, dans beaucoup de régions, de la part de groupes qui avaient bénéficié de ses services. Ils avaient pu la convaincre que de nouveaux progrès s'imposaient et que les lois devaient être modifiées, et des mesures législatives ont été prises en ce sens. Cependant, cette nouvelle commission du droit, qui s'inspire de principes directeurs spéciaux—qui ne constituent pas seulement de belles paroles, mais des principes réels qui sont inscrits dans le projet de loi—possède une caractéristique fort différente qui nous permettra de savoir ce que tous les Canadiens pensent de notre système de justice.

La commission a pour mandat d'adopter une approche multidisciplinaire à la réforme du droit et au système judiciaire. Comme le gouvernement libéral, elle situe le système de justice dans un contexte socio-économique plus large. Elle a pour mandat d'examiner ce que les gens des services sociaux et des syndicats ont à dire. Elle a pour mandat d'examiner ce qu'ont à dire les gens qui sont préoccupés par les crimes de violence dans nos collectivités. Elle a pour mandat d'examiner ce qu'ont à dire les agents de probation, les surveillants de liberté conditionnelle et les gens ordinaires. Elle a pour mandat de faire en sorte que